



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/12870  
28 septembre 1978  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 28 SEPTEMBRE 1978, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE  
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Comme suite à la lettre que le représentant permanent du Tchad vous a adressée le 21 septembre 1978 pour demander que les membres du Conseil de sécurité soient informés de sa teneur et que le communiqué du Gouvernement du Tchad publié le 12 septembre 1978 à Ndjamena soit distribué en tant que document du Conseil de sécurité (S/12857), j'ai l'honneur de vous informer que le contenu dudit communiqué en ce qui concerne les accusations contre la Jamahiriya arabe libyenne est sans fondement. Il s'agit d'accusations fabriquées de toutes pièces et de fausses représentations. Le Gouvernement tchadien a formé le dessein de mettre en cause la Jamahiriya arabe libyenne dans les graves problèmes internes du Tchad afin d'utiliser la Libye comme bouc émissaire. En conséquence, la Jamahiriya arabe libyenne rejette entièrement et catégoriquement ces allégations, tant dans la forme que dans le fond.

Le Gouvernement tchadien espère, grâce à ces accusations, détourner l'attention de la situation critique à laquelle il doit faire face et dissimuler l'impossibilité dans laquelle il se trouve de vivre en paix avec son peuple. Le problème auquel le Gouvernement tchadien doit faire face est un problème strictement interne et la Jamahiriya arabe libyenne n'a rien à voir dans ce problème.

Le Gouvernement tchadien a accusé la Jamahiriya arabe libyenne de créer des perturbations et d'encourager les rebelles. Qui le Gouvernement tchadien veut-il tromper, les membres du Conseil de sécurité ou l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies? Chacun sait que la révolution gronde au Tchad depuis longtemps, même avant l'indépendance de ce pays et, naturellement, avant la révolution libyenne.

La Jamahiriya socialiste populaire arabe libyenne s'est efforcée et s'efforce toujours de concilier le Gouvernement tchadien et les révolutionnaires du Tchad. Le dernier en date de ces efforts a été l'appui donné à l'initiative du Président Numairi en vue de la réalisation d'une réconciliation nationale entre les frères tchadiens, initiative qui a consisté à réunir des représentants de la Jamahiriya arabe libyenne, du Soudan et du Tchad les 16 et 17 février 1978 à Sebah dans la Jamahiriya arabe libyenne.

A la fin de cette réunion, un communiqué commun a été publié et distribué en tant que document du Conseil de sécurité (S/12568 du 19 février 1978). Dans ce

communiqué, la délégation tchadienne exprimait ses sentiments de satisfaction et ses remerciements pour les efforts constructifs entrepris par la Jamahiriya arabe libyenne et le Soudan en vue d'aider le Tchad à résoudre ses problèmes internes et à réaliser la réconciliation nationale.

En même temps, des entretiens bilatéraux avaient lieu entre des représentants de la République démocratique du Soudan et de la Jamahiriya arabe libyenne au sujet de l'assistance à accorder à la République du Tchad pour qu'elle réalise une réconciliation nationale. Un communiqué de presse commun a été publié à la suite de ces entretiens (S/12568).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir informer les membres du Conseil de sécurité des faits ci-dessus et de faire distribuer la présente lettre en tant que document du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent,

(Signé) Mansur R. KIKHIA

-----